

POUR UN ACCUEIL DIGNE ET SOLIDAIRE DES EXILÉS



En janvier 2019 ce sont 2000 enfants, femmes et hommes qui survivent dans les campements du nord-est parisien (10^e, 18^e et 19^e arrondissements). L'État français, par la voix du Préfet, refuse d'assurer sa mission de mise à l'abri inconditionnelle de toutes et de tous.

En Méditerranée c'est par centaines que se noient les migrants que rejettent tous les États : aucune intervention de notre gouvernement pour redonner un pavillon français à l'Aquarius pour venir en aide aux migrants et, depuis fin décembre, mise à quai forcée également pour le navire Albrecht Penck ; et, de façon éhontée, des palabres sans fin entre les pays européens quand il s'agissait d'accueillir moins de 50 personnes sauvées des eaux.

En France c'est une levée de boucliers de la part des droites concernant le Pacte de Marrakech, reposant sur une lecture erronée et injustifiée (lire au dos).

D'autant que l'Europe est loin d'être le continent le plus accueillant : la majorité des 258 millions de migrants internationaux réside dans un État proche de leur région de naissance. Par exemple près de 53% des 36 millions d'Africains qui ont quitté leur pays en 2017 sont restés sur leur continent.

Nous sommes face à des discours xénophobes ainsi qu'à l'utilisation politique de la question de l'immigration. Ceci aboutit à la stigmatisation et à l'exclusion d'une partie de la population et à amplifier la fragmentation de la société française.

Depuis plusieurs années nous nous sommes constitués en Collectif pour défendre les solidarités et la démocratie.

Nous voulons faire de la France un pays accueillant et solidaire.

Nous rappelons que la France, puissance mondiale, a les moyens d'accueillir dignement toutes celles et tous ceux que les guerres ou les crises économiques et climatiques poussent à fuir leur pays.

Nous refusons la criminalisation de la solidarité.

Nous rappelons que le 10^e a toujours eu cette vocation d'accueil.

En 2018, dans notre arrondissement, nous avons lutté contre la Loi Asile et Immigration portée à l'Assemblée Nationale par la députée LREM de la circonscription et avons en particulier :

- organisé une réunion publique le 25 mai,
- participé à la marche solidaire du 17 juin : sur notre proposition, la Maire du 10^e a accueilli des représentants de la marche en Mairie,
- déposé une question à nos élus au Conseil d'arrondissement du 18 juin.

Aujourd'hui, face aux choix politiques du gouvernement qui restreignent le droit d'asile, il est nécessaire de poursuivre l'action.

**C'est pourquoi nous invitons toutes et tous les habitant-e-s du 10^e
à renforcer le combat contre le racisme et les discriminations
pour porter les valeurs de solidarité, d'accueil et d'égalité dans notre arrondissement.**

**Le Collectif de mobilisation du 10^e vous invite à participer à une réunion/débat/concert
à partir de 19h le mercredi 24 avril 2019
à la Scène du Canal / 116 quai de Jemmapes 75010 Paris**

Le Collectif de mobilisation du 10^e pour un accueil digne et solidaire des exilés regroupe des habitant-es et les organisations du 10^e : Assemblée Citoyenne des ORiginaires de Turquie (L'ACORT), Association Culturelles des Travailleurs Immigrés de Turquie (ACTIT), Association des Tunisiens en France (ATF), Association Elle tourne la page, Association Robert Desnos , ATTAC Paris Centre, Comité Solidarité Migrant Paris Centre (CSMPC), Ensemble !, Ensemble, nous sommes le 10^e Espace Fârâbî , Espace Universel , Europe Ecologie Les Verts (EELV), Génération.s comité 10, LDH Paris 10-11, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples (MRAP Paris) , Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Parti Communiste Français (PCF) , Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF), Parti Socialiste (PS 10e) , UL CGT 10, Union Culturelle Française des Arméniens de France (UCFAF), Ville Mains Jardins

PACTE DE MARRAKECH : NI UN REcul, NI UNE AVANCEE !

Le 19 décembre 2018, l'ONU a ratifié le *pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, dit pacte de Marrakech.

Ce pacte ne concerne que les migrants et non les réfugiés qui ont obtenu la protection spécifique au titre de la Convention de Genève de 1951 (pour des raisons politiques, religieuses, de nationalité ou encore d'orientation sexuelle...).

Le pacte repose sur les buts et les principes consacrés par la charte des Nations Unies de 1945 et s'appuie notamment sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 (article 13 - « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État ») et l'accord de Paris sur le climat de 2015.

Il reconnaît que des migrations sont bénéfiques à tous lorsqu'elles se font de manière explicite et planifiée. Il reconnaît que les migrations font partie intégrante de la mondialisation reliant entre elles les sociétés d'une même région et d'une région à l'autre, faisant de tous les pays de la planète des pays de départ, de transit et de destination.

À titre d'exemple en France, en 2015, sont arrivées 364 000 personnes et 297 000 en sont parties, soit un solde migratoire positif de 67 000 personnes. Les entrées sont composées des immigrés (253 000 étrangers qui viennent s'installer durablement en France), mais aussi du retour de 89 000 personnes nées en France qui étaient parties à l'étranger, et de l'arrivée de 21 000 personnes nées françaises à l'étranger. **Le solde migratoire français est stable depuis trente ans, autour de 0,1 et 0,2 % par an.** C'est dire que nous sommes loin d'être « envahis ».

Ce pacte n'est pas contraignant. Il stipule que chaque pays reste décideur de sa politique migratoire et à aucun moment le texte n'oblige un pays à ouvrir ses frontières. Sa nature non contraignante n'implique aucun progrès global à toute amélioration des droits des migrants et reflète une période où ce débat est amplifié et manipulé par les nationalistes, les souverainistes, l'extrême-droite et la droite.

Les votes du texte à l'ONU dessinent bien l'Europe forteresse que certains souhaitent construire*, qui mettent en avant insécurité, perte de la souveraineté et préférence nationale. Cette cacophonie ne va pas faciliter l'indispensable solidarité pour accueillir dignement les migrants en Europe en respectant le droit international.

Ce pacte n'est même pas à la hauteur de la *convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 18 décembre 1990, et que la France n'a jamais signée.

En définitive, Le pacte de Marrakech ne mérite ni les accusations que certains lui adressent, ni les louanges que d'autres lui accordent, son aspect non contraignant étant son plus gros défaut, donnant par là même bonne conscience aux signataires ; et les migrants continueront à périr en silence en Méditerranée...

Mais nous pouvons agir : demandons à l'Europe et à la France

- **le retour des navires humanitaires en Méditerranée et en particulier la fourniture d'un pavillon à l'Aquarius,**
- **la signature de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,**
- **la liberté de circulation et d'installation conformément à l'Article 13 de la DUDH,**
- **un accueil digne et solidaire des exilés, donc la suppression des centres de rétention, véritables prisons.**

*Au sein de l'Union Européenne parmi les 28 États membres 19, soit deux tiers, ont voté POUR, 3 ont voté CONTRE (Pologne, Hongrie, République Tchèque), 5 se sont abstenus (dont l'Italie et l'Autriche) et 1 n'a pas participé au vote (Slovaquie)